



École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est

**Le droit d'auteur en
tant qu'architecte vous
semble encore abstrait ?
Avez-vous pensé
à la formation continue ?**

Développez vos compétences par la formation continue

Le droit d'auteur et l'architecte



1 journée (6 h)
9h15 - 12h15
13h15 - 16h15



Tarifs
350 euros nets
(tout public)
275 euros nets
(anciens étudiants et
partenaires de l'École)



3 sessions
lundi 16 décembre 2019
lundi 20 janvier 2020
lundi 10 février 2020



Public concerné
Architectes

Cette action de formation a pour objectif de former les architectes au droit d'auteur et à ses conséquences pratiques (contrats, droit moral, droit patrimonial, etc.).

Méthodes pédagogiques

L'intervention est basée sur une présentation projetée

Moyens techniques

1 salle dédiée équipée d'un vidéo-projecteur

Programme

Le droit d'auteur, bien d'inhérent à la profession d'architecte, est souvent trop méconnu. La formation s'attardera à détailler le droit d'auteur et ses implications.

Le droit d'auteur

- abordé d'un point de vue juridique : droit moral et droit patrimonial
- abordé d'un point de vue pratique : par la jurisprudence

Bibliographie

- Lois de 1977, ALUR, CAP, ÉLAN, PACTE
- Droit de l'architecture , l'Architecte Maître d'œuvre, l'Architecte Auteur, par Michel Huet
- Professions Architecte, Isabelle Chesneau & Cie

Mode d'évaluation

Exercice sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM)



Équipe pédagogique
Baptiste Gibert

Advocate Of Counsel au Cabinet Michel Huet Advocates

École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est
12 avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne
www.paris-est.archi.fr



Plus d'informations sur :

[https://paris-est.archi.fr/
formations/
formation-continue](https://paris-est.archi.fr/formations/formation-continue)



Information & Inscription

Nathalie Guerois

Formation continue &
innovation pédagogique
nathalie.guerois@paris-est.archi.fr
01 60 95 84 31

